

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 FEVRIER 2021

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, pleinement mobilisée pour le volet écologique du plan de relance vis-à-vis des entreprises de la région

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté est en première ligne pour concrétiser l'orientation verte du plan de relance (30 milliards sur les 100 milliards d'euros) auprès des acteurs économiques de notre région. De très nombreux dispositifs pilotés par l'agence de la transition écologique permettent ainsi d'accompagner toutes les entreprises dans le mouvement vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

L'ancrage écologique du plan de relance génère en effet une augmentation significative des enveloppes allouées à la transformation des entreprises. Cette ressource inédite confiée à l'expertise des équipes de l'ADEME constitue clairement une opportunité à saisir.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME a choisi d'illustrer son action dans le cadre du plan de relance à travers 3 exemples/ actions emblématiques :

- Un premier exemple concret dans la région, avec le soutien fin 2020 du projet porté par l'entreprise Inovyn, au titre de **la décarbonation de l'industrie**
- **Le dispositif ultra-simple Tremplin**, qui donne accès aux TPE/PME à des financements fléchés sur des projets peu onéreux
- L'accompagnement de toute une filière : la **plasturgie**

Plus largement, l'ensemble des mesures du plan de relance confiées à l'ADEME ont été présentées en conférence de presse du 28.01.2021 par le Président de l'ADEME.



L'ADEME, MOBILISÉE POUR LE PLAN DE RELANCE « VERT »

Avec la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale, l'écologie est l'un des trois principaux volets du plan de relance présenté le 3 septembre dernier.

L'ADEME, agence de la transition écologique, joue évidemment un rôle central dans la mise en œuvre du volet environnemental du plan de relance. Au plan national, 2 milliards d'euros sont ainsi ajoutés aux budgets gérés par l'ADEME, comme les fonds chaleur et économie circulaire, pour accélérer la transition écologique.

L'accompagnement des acteurs économiques est articulé autour de 5 thématiques :

- La décarbonation de l'industrie et la chaleur renouvelable
- La sobriété énergétique et matière des activités économiques
- La transition vers une économie circulaire
- La performance environnementale des produits et des organisations
- Les innovations vertes, dont l'hydrogène renouvelable bas carbone

Pour accélérer le mouvement vers une économie plus respectueuse de l'environnement, **L'ADEME fait évoluer ses dispositifs de soutien vers une logique de « guichet »**, avec des aides forfaitaires plus accessibles et plus faciles à mettre en œuvre. Une série d'appels à projets sont également lancés... Cela nécessite aussi de renforcer ses collaborations avec l'écosystème territorial (la Région, avec qui elle anime le réseau RT2E, BPIFrance, les consulaires, les filières...).

Les équipes de l'ADEME dans les régions ont ainsi toutes les cartes en main pour que chaque projet potentiel trouve un soutien concret.

Cécile Colson, coordinatrice à l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en charge des acteurs économiques, souligne ainsi **l'exceptionnelle opportunité qui se présente pour les entreprises**. « *Nous avons des dispositifs avec un montant de financements inédit. L'enjeu est de mettre les acteurs en mouvement, et de le faire en concertation avec la Région.* »

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, UN PREMIER PROJET FINANCÉ ET UN ZOOM SUR DEUX DÉMARCHES

La voie pour conforter la transition écologique au niveau des acteurs économiques est double :

- **Accompagner les grands sites industriels vers la décarbonation**, mobilisant des financements considérables, à la hauteur des retombées escomptées. En Bourgogne-Franche-Comté, c'est par exemple le cas de l'entreprise Inovyn à Tavaux (39), qui économisera à terme l'équivalent de 140 allers-retours Paris New-York par an.
- **Favoriser la multiplication des projets modestes**, portés par des acteurs de toute taille, dont l'addition finit par produire un véritable impact et à transformer durablement la réalité de l'activité économique à tous les niveaux. Après ce premier pas, l'enjeu est ensuite de les accompagner dans des projets plus ambitieux.

« *Le volontarisme du plan de relance ne change pas nos orientations mais change évidemment l'échelle de nos interventions. Nous invitons tous les acteurs à profiter de la fenêtre ouverte pour positionner leurs projets et oser s'engager dans la transition écologique.* » Cécile Colson, coordinatrice à l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en charge des acteurs économiques.

PREMIER ZOOM : FINANCER LES « PETITS » PROJETS DES TPE/PME

La démarche Tremplin s'adresse aux TPE/PME sans distinction d'activité. Active jusqu'au 30 juin 2021, elle vise à encourager les entreprises à s'engager dans la transition écologique en opérant des projets simples, rapides et peu onéreux.

L'originalité de ce dispositif est d'inclure aussi bien les actions visant à décarboner le fonctionnement des organisations que les actions visant à valoriser leur engagement et leurs produits. Il permet de financer l'acquisition ou les travaux mais également l'éventuelle étude préalable.

Dans le premier cas, il peut s'agir par exemple d'acheter des vélos électriques pour les déplacements urbains, créer un puits de lumière pour économiser la lumière artificielle ou installer un composteur pour recycler sur place les déchets issus de la vie de l'entreprise.

Dans le deuxième cas, le financement va abonder par exemple la certification d'une gamme de produits biologiques.

« L'idée de ce dispositif est de financer massivement et simplement des projets à bénéfice immédiat. » Cécile Colson, coordinatrice à l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en charge des acteurs économiques.

Le catalogue des projets éligibles associe à chacun d'entre eux une somme forfaitaire, dont le montant représente au moins 50 % de la dépense moyenne constatée.

Pour profiter de ce coup de pouce, il suffit de se connecter à la plateforme AGIR de l'ADEME de créer un compte, de choisir dans le catalogue des projets éligibles celui ou ceux que l'on entend voir financés et de télécharger RIB et devis correspondants. Pour les projets de moins de 50 000 euros, l'acceptation se fait très rapidement, le temps des vérifications d'usage, et 30 % de la somme est aussitôt versée. Le solde est versé sous attestation de la réalisation effective du projet.

DEUXIÈME ZOOM : ENCOURAGER LES CHANGEMENTS ET L'INCORPORATION DE MATIÈRES PLASTIQUES RECYCLÉES DANS LA FILIÈRE PLASTURGIE

L'objectif de cette démarche est d'accompagner la transformation des **500 entreprises du secteur de la plasturgie** en Bourgogne-Franche-Comté.

L'enjeu est une évolution structurelle de toute la filière, pour d'une part réduire progressivement les quantités de matières plastiques nécessaires à la production et d'autre part encourager la circularité de la consommation de matière.

La filière doit s'engager, évoluer pour être prête à relever les défis (comme l'interdiction du plastique dans les produits à usage unique par exemple) et ce plan de relance propose des mesures incitatives, combinant conseil technique, accompagnement au changement et aide au financement.

Le premier niveau de l'action de l'ADEME est de **créer les conditions du changement auprès des acteurs**, même s'ils sont majoritairement tributaires de donneurs d'ordres extrarégionaux.

L'incitation directe au changement repose sur un accompagnement renforcé au niveau de l'écoconception. L'idée est que dès le lancement des produits que l'on a entre les mains, tous les impacts sont maîtrisés. Le principe est de se poser toutes les questions, de la consommation des ressources à la facilité de recyclage, sans oublier de veiller à ne pas déplacer la pollution. Il ne sert à rien de passer du plastique à un autre matériau si l'analyse du cycle de vie se révèle encore davantage impactante pour l'environnement.

Dans le cadre du plan de relance, l'originalité de la démarche de l'ADEME en faveur de la réduction de la présence des plastiques dans l'environnement est **d'agir à tous les niveaux de la chaîne de valeur** :

- Réduction, réemploi ou développement des solutions de substitution pour les emballages plastiques
- Accompagnement de la structuration des filières de collecte et de tri
- Soutien au développement de la filière de recyclage, de la préparation des matières à la régénération des ressources
- Incitation à l'incorporation de matière plastique recyclée

En complément, une action transverse sera menée avec « l'animation des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur pour mener à bien la transition ».

« *Nous anticipons un nombre record de dossiers car le dispositif conçu pour le plan de relance est beaucoup plus avantageux. C'est maintenant qu'il faut y aller !* » Cécile Colson, coordinatrice à l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en charge des acteurs économiques.

L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

 @ademe

Pour toute demande d'interview de l'ADEME BFC,
merci de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

CONTACT PRESSE

Mélanie Voisard

Buzz & Compagnie / melanie.voisard@buzzetcompagnie.com / **06 12 52 53 15**

Théo Sainte-Marie

Buzz & Compagnie / theo.sainteMarie@buzzetcompagnie.com / **06 29 30 07 51**